

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-04-10-011

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P	Arrivée à 20h40	Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	Virginie BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	Laurence RAVEROT	Anne PIRAT	A	Christian GUILLEMOT
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	P	
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	P	
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PRADIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS SUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Aurore SAMIER

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, explique à l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-011-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

L'explication ci-après présente le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2022 :

Pour la cession :

Local borgne situé montée du chemin neuf, cadastrés section AB 842 :

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, rappelle que le 10 juin 2021, le Conseil Municipal s'était prononcé, par délibération, en faveur de la cession du un local borgne de 60 m2 environ, cadastré AB 842, situé montée du chemin neuf, à un commerçant, en vue de l'extension des annexes de son commerce visant à favoriser l'essor de son activité.

Le commerçant, s'étant dit intéressé par l'acquisition du bien et qu'un accord ayant été trouvé avec ce dernier moyennant le prix de 43 200 euros hors frais de notaire, la cession a pu avoir lieu le 31 mai 2023.

Pour l'acquisition :

Terrains situés route de Jailleux, cadastrés section C 94 et C119 :

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, rappelle que le 9 février 2022, le Conseil Municipal s'était prononcé, par délibération, en faveur de l'acquisition des parcelles cadastrés section C 94 et C119, en vue de constituer une réserve foncière. Ainsi, des échanges et négociations ont été menées avec l'EHPAD des Tilleuls, propriétaire de deux terrains.

Au terme d'u accord sur le prix de 27 376 €, l'achat par la commune a pu avoir lieu le 3 février 2023.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2411-1

Considérant les cessions et acquisitions ayant eu lieu en cours d'année 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions 2023 tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-011-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024